

**NOTE AUX PARENTS**

**RENTREE 2019**

**HORAIRES** : 8h30/11h30, 13h30/16h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**RENTREE** : Le jour de la rentrée, la répartition des élèves dans les classes est affichée dans la cour. A la sonnerie, les élèves se rangent et sont pris en charge par leur enseignant(e) respectif.

**TÉLÉPHONE** : 01 34 89 24 43 ; un répondeur prend les messages.

**DECHARGE DE DIRECTION** : Je dispose d'un tiers de décharge de classe pour 9 classes, c'est-à-dire d'une journée par semaine et une autre journée une semaine sur 2, destinées à libérer partiellement les directeurs d'école de leurs tâches d'enseignement afin de leur permettre d'assumer leurs charges administratives. Je serai donc plus disponible pour les parents d'élèves qui pourront me joindre au bureau ou me rencontrer (sur rendez-vous), **le vendredi et un mardi sur 2**.

**ABSENCES DES ENSEIGNANTS** : En principe, tout enseignant absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents disponibles seront invités à reprendre leur enfant ; en cas d'impossibilité, il sera accueilli dans une autre classe.

**ASSURANCE SCOLAIRE** : Toutes les familles doivent être en possession d'un **contrat d'assurance responsabilité civile** qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois, pour garantir la santé de votre enfant pendant l'école et pour toute activité à caractère facultatif (sortie, classe de découverte, séance récréative...), une **assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est fortement conseillée**. Veuillez donc, avant le 15/09,

- soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti **à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle** ;

- soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

**FICHES INDIVIDUELLES DE RENSEIGNEMENTS ET DE SECURITE** : Elles sont à compléter et à retourner à l'école. Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction (**soigner la lisibilité de l'écriture**)

**CAHIER DE CORRESPONDANCE ou LIAISON** : Il sert pour toute communication entre vous et les enseignants et doit être consulté tous les soirs et signé si besoin. Les enseignants vous reçoivent sur rendez-vous : merci de bien vouloir l'utiliser dans ce cas.

**SÉCURITÉ DES ÉLÈVES AUX HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE** : Avec le **plan vigipirate, il est formellement interdit de stationner ou s'arrêter devant l'école**. Merci d'utiliser le parking de l'école. La cohabitation voiture-piéton est source de danger : **pensez à la sécurité de vos enfants !**

**RESPECT DES HORAIRES** : Veillez aux heures d'entrée (les retards perturbent le travail de l'enfant et de la classe ; le portail est fermé dès l'entrée en classe). En cas de **retard exceptionnel**, sonnez au portillon situé rue du Vieux Moulin. (**la sonnerie dérange à chaque fois la classe des CE2 de la Directrice**)

**RAPPEL** : Le téléphone portable ou tout autre équipement terminal de communications électroniques est strictement interdit à l'école pour les élèves. Tout manquement à la règle entraînera la confiscation de l'appareil qui pourra alors être récupéré par les parents dans le bureau de la Directrice.

**MEDICAMENTS** : La prise individuelle de médicaments est totalement interdite pendant les heures scolaires. En cas de maladie nécessitant un traitement, celui-ci doit impérativement être donné avant ou après l'école. En cas de maladie chronique, veuillez me le signaler afin que nous puissions mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé.

**PARASITES** : Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez par conséquent très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et, le cas échéant, en traitant sa chevelure.

**ACTIVITE SPORTIVE** : Les séances de sport sont obligatoires pour tous les élèves. En cas de nécessité, un certificat de dispense temporaire peut être délivré par votre médecin de famille.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que les enfants soient munis d'une paire de chaussures de sport et d'une tenue appropriée quand ils ont sport.

**MATÉRIEL INDIVIDUEL** : Les enfants doivent toujours être en possession du petit matériel, en bon état, dont la liste vous a été remise; le cas échéant, nous pouvons, sur votre demande, vous la fournir à nouveau.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir avec un matériau suffisamment résistant (plastique). En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le manuel concerné. Un cartable rigide assure la bonne conservation des livres, cahiers et classeurs.

**ABSENCES DES ÉLÈVES** : En cas d'absence de votre enfant, merci, pour des raisons de sécurité et de responsabilité des uns et des autres, de bien vouloir impérativement :

Prévenir le matin-même (téléphone : répondeur, ou mot confié à un élève).

Justifier ultérieurement par un mot ou un certificat médical.

Les "petites maladies" (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter.

Toute demande **d'absence exceptionnelle prolongée**, fondée sur **des motifs sérieux et légitimes**, doit être faite par courrier adressé au directeur, qui transmet à Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

**Il est rappelé que l'école est obligatoire et qu'une absence sur le temps scolaire ne peut avoir lieu que pour maladie ou raisons familiales majeures.**

**RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS** : Vous êtes invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Une réunion se tiendra dans la classe de votre enfant (vous serez informés de la date et de l'heure par une note ultérieure) : votre présence est indispensable.

**TRAVAIL À LA MAISON** : Les élèves ont des leçons à apprendre à la maison. Il est important de consulter chaque jour le cahier de texte de votre enfant et de vous assurer que les leçons sont convenablement sues.

**MARQUAGE DES AFFAIRES** : Les vêtements et le matériel de votre enfant doit être marqué à son nom.

**COOPERATIVE** : Les écoles ne disposant d'aucune autonomie financière, nous solliciterons, comme chaque année, votre participation à la coopérative scolaire. Avec votre aide, nous souhaitons financer des activités pédagogiques (sorties, spectacles, matériel éducatif...). Nous vous proposerons de participer en deux temps : un premier versement en octobre et un autre en mars.

**SOMMEIL** : Nous vous rappelons que les enfants ont besoin d'une quantité de sommeil (11 heures en moyenne) supérieure à celle nécessaire aux adultes. Le coucher tardif influe sur les capacités d'attention et de concentration de l'enfant : il est souhaitable qu'il aille au lit tôt dans la soirée.

**UTILISATION DE VELO ET TROTTINETTE** : Les enfants sont autorisés à venir à l'école en vélo ou en trottinette. Ils sont rangés à l'extrémité du bâtiment principal dans un râtelier prévu à cet effet. La traversée de la cour de récréation se fait **à pied**.

**REPAS PRIS A L'ÉCOLE** : La cantine est une organisation municipale.

**Attention !** Pour toute annulation ou repas exceptionnel, il faut impérativement prévenir **la mairie**.

**ACCUEIL DE LOISIRS** : L'accueil de loisirs est une organisation municipale, il est ouvert de 7 h 30 à 8h30 et de 16 h 30 à 19 h. **Pour toute inscription ou annulation, il faut prévenir l'accueil de loisirs directement.**

L'équipe éducative souhaite à tous une excellente rentrée et une très bonne année scolaire...

La Directrice

Signature :

